



Ville de
Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2021-1039
CONCERNANT LE PROGRAMME RÉNOVATION
QUÉBEC, PROGRAMMATION 2021-2022**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance publique tenue le 4 octobre 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement 2021-1039 concernant le programme Rénovation Québec, programmation 2021-2022.
2. Ce règlement a été approuvé par la Société d'habitation du Québec le 7 octobre 2021.
3. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur les heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 13 octobre 2021

Clémence Richard
Greffière adjointe par intérim